

COMMUNE DE SAINT ANTOINE L'ABBAYE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Budget Annexe Bibliothèque

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le financier unique :

- Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
- Est établi en fin d'exercice ,
- Est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du CFU 2025

Budget annexe bibliothèque

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement		49 981.00€
Dépenses de fonctionnement	-	45 630.94€
Résultats de l'année 2025		4 350.06€

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives au fonctionnement de la bibliothèque (énergie, frais de communication, contrats de maintenance et prestations de services, achats de petits matériels et d'entretien courant, fournitures administratives, achat de livres et les abonnements divers, aux fêtes et cérémonies)

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent 12 592.03€.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent 32 733.91 € pour l'année 2025. Elles étaient 32 477.95 en 2024 et € 34 061.66 en 2023.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ces charges s'élèvent à 0€.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
11	Charges à caractère général	13 143,32	12 592,03	-4,19
12	Charges de personnel	32 477,95	33 038,91	1,73

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

Pour la Bibliothèque, ce sont essentiellement les participations financières des 3 commune membres, à savoir Montagne, St Bonnet de Chavagne et St Antoine l'Abbaye

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Des photocopies et ou de vente de vieux livres

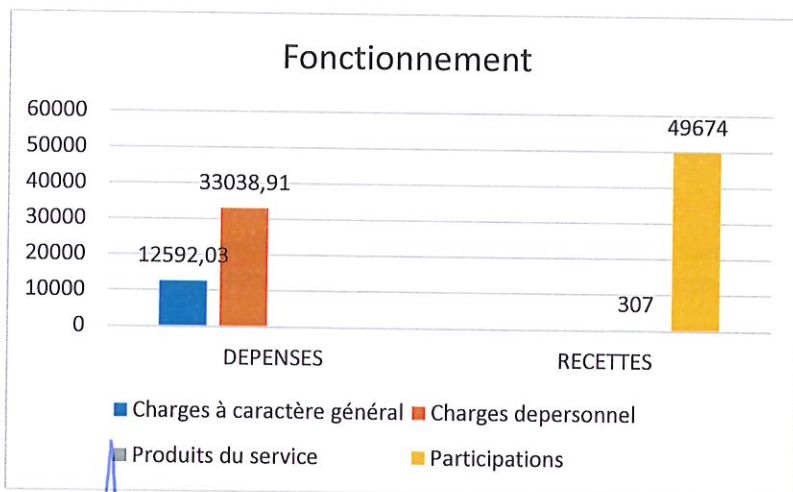
Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	9739,47	14089,53	4360,06
Chapitre 70	Produits du domaine	44,40	307,00	263
Chapitre 74	Dotations et participations	49 674,00	49 674,00	0,00%

Les investissements pour le bâtiment ou l'achat de matériel sont portés par la commune de St Antoine l'Abbaye

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

FONCTIONNEMENT



Le Maire
Mme LONGIS Marie-Line